

La Succession de la Maison de Bouillon

Le Comte Roy La Duchesse d'Uzès Le droit de Pêche sur la Marne

Communication de M. Roger Deruelle du 5 Avril 1975

Nous avons suivi dans notre dernier entretien sur les Bouillon la vie des divers princes de cette illustre famille en tant que seigneur de Château-Thierry depuis le XVII^e siècle jusqu'au début du XIX^e. Le dernier rejeton était Jacques Léopold Charles Godefroy de la Tour, né le 15 Janvier 1746 : un malheureux prince qui restera infirme toute sa vie à la suite d'une chute de trapèze dans le parc du château de Navarre, alors qu'il était tout enfant ; il succédait à son père Godefroy Charles Henri de la Tour, décédé en 1792 en son hôtel du quai Malaquais ; il laissait un héritage peu reluisant, grevé de dettes et d'hypothèques ; car Navarre et tout le duché d'Evreux avaient fait l'objet de dépenses somptuaires, et ce n'était pas le modeste domaine de Château-Thierry qui pouvait à lui seul relever une situation financière désastreuse ; il avait bien essayé de s'en sortir, mais, malgré ses coquetteries avec la Révolution ses biens, issus du traité d'échange de 1651 étaient saisis, placés sous séquestre en attendant d'être vendus comme biens nationaux ; grâce à de puissantes influences, il obtient la levée du séquestre et, au moment même, où il reçoit l'assurance de recouvrer sous peu la pleine jouissance de ses biens, il meurt à Paris le 7 Février 1802.

Voici le récit de ses funérailles tel que nous les rapporte l'abbé Hébert dans son « Histoire de Château-Thierry » :

« Ses obsèques furent célébrées à Paris le 22 plûviose an 10 (21 Février 1802). Un char funèbre, orné de riches draperies, et traîné par Huit Chevaux superbement panachés, couverts de longues housses noires et dont la tête était ombragée de houppes de crêpes, renfermait le cercueil qu'accompagnaient plusieurs domestiques, tenant en mains des torches funéraires écussonnées. Le char était suivi de 12 à 15 voitures drapées en noir ; une suite nombreuse de pauvres revêtus de pièces d'étoffe noire, qui leur, avaient été distribuées, grossissaient le cortège, et marchaient les

uns à côté des autres derrière les voitures. Cette pompe a dû paraître d'autant plus remarquable que celui qui en était l'objet avait été toujours réduit par la nature des infirmités à vivre dans une sorte de nullité sociale, qui l'avaient dérobé aux regards du public. »

On sait que la loi révolutionnaire du 30 Septembre 1793 décrétait la révocation de tous les échanges non encore consommés faits sous la monarchie ; dans le cas qui nous occupe, elle avait pour conséquence d'entraîner la mise sous séquestre de tous les biens du duc de Bouillon ; vous me direz, c'était peut-être la solution la plus élégante de se libérer de ses créanciers, mais cela n'avait qu'un temps ; à ce moment là le duc avait à son service comme régisseur de ses biens un nommé Roy, intelligent, actif, entreprenant, qui n'eut de cesse de s'entremettre auprès du pouvoir afin d'obtenir la levée du séquestre ; sa persévérance obtint finalement gain de cause ; c'est alors qu'il s'empresse de passer avec le duc Jacques Léopold un bail de vingt années de toutes ses forêts moyennant un loyer annuel de 600.000 francs ; ce qui ne satisfait pas entièrement le duc, car ce qui lui faut pour l'instant c'est de disposer tout de suite d'espèces sonnantes et trébuchantes afin de se libérer en partie d'une dette criante de deux millions ; or l'arrêté de Germinal an VII revêtait un caractère provisoire, ce qui lui interdisait l'aliénation de ses biens. Mais le providentiel M. Roy était là pour le tirer de ce mauvais pas ; il passe avec le propriétaire un nouveau contrat, qui stipulait entre autres conditions :

1^o) Résiliation du bail ;

2^o) Avance par M. Roy du capital nécessaire au remboursement des dettes de la Maison de Bouillon ;

3^o) En échange le duc abandonnait à M. Roy la jouissance exclusive pendant 20 années de tous les biens qu'il possédait, les domaines d'Evreux et de Château-Thierry ; en outre pour rendre cette jouissance effective M. Roy était autorisé à exploiter chaque année un vingtième de la superficie de ses forêts.

Le traité était approuvé par arrêté du conseil du 12 Messidor an IX (1^{er} Juillet 1801) et même un arrêté allait être soumis au Conseil d'Etat réintégrant le duc en pleine possession de ses biens quand il meurt à Vaugirard près Paris le 18 pluviose an X (7 Février 1802). Sa mort remit tout en question, mais le traité passé avec M. Roy restait toujours valable ; la succession était ouverte ; il n'y avait pas d'héritier direct, seulement une branche collatérale, les descendants de sa tante, la sœur de son père, la princesse de Rohan Géménée ; comme ils étaient tous en émigration, le séquestre fut rétabli une fois de plus, ce qui n'empêchait pas M. Roy de s'installer au château de Navarre après la mort du duc.

M. Roy n'était encore qu'au début de ses difficultés et son traité avec le duc de Bouillon devait subir bien des entorses dans l'application de ses clauses : en effet, par un décret impérial du 3 Janvier 1809, sous le fallacieux prétexte que la succession Bouillon était grevée de dettes, alors que M. Roy s'en était porté garant, Napoléon confisquait à son profit le magnifique domaine de Navarre ; cette terre devait être donnée en apanage au prince des Asturies, Ferdinand VII, le prisonnier de l'empereur, pour être ensuite affecté en 1810 au douaire de l'impératrice Joséphine répudiée avec le titre de duché. De même un autre décret du 10 Avril 1813 confisquait le château de Château-Thierry et ses dépendances au profit de la ville de Château-Thierry, à charge par elle de convertir son esplanade en promenades publiques et d'affecter une partie du parc à un nouveau cimetière et à une pépinière ; M. Roy eut beau arguer du traité de 1800 qu'il avait passé avec le duc de Bouillon, il n'en fut pas moins débouté de sa requête.

La Restauration survient et, cette fois, paraît une ordonnance royale le 26 Juin 1816 rétablissant les héritiers du dernier duc de Bouillon dans tous les biens de l'échange, qui se trouvaient encore entre les mains de l'Etat, sans que pour autant ni le château de Navarre, ni le château de Château-Thierry leur fussent restitués. Nous savons qu'en 1820 expirait le contrat de location que le duc de Bouillon avait passé avec M. Roy, touchant la jouissance de ses biens, et c'est le 5 Juin 1822 que M. le comte Roy (il venait d'être nommé comte par Louis XVIII), alors ministre d'Etat, pair de France, commandeur de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, 66, Chaussée d'Antin, se rendait acquéreur de tous les biens et droits dépendant de la succession de M. le duc de Bouillon moyennant la somme de deux millions dont un million avait été précédemment versé en présence des notaires.

Un acte de vente antérieure du 5 Mars 1822 faisait mention de l'acquisition par le comte Roy devant maîtres Lahure et Chaudron, notaires à Paris, de la forêt de Barbillon à M^{me} Berthe Antoinette Aglaé, princesse de Rohan, habitant Prague à ce moment là, et qui était la tante du dernier Bouillon.

Mais qui était ce Monsieur Roy qui atteignait en si peu de temps les plus hauts sommets de la richesse et des honneurs ? Celui là même, qui sut capter toute la confiance du dernier Bouillon, le régisseur de ses biens avant d'en devenir le propriétaire ?

Il naquit à Savigny en Haute-Marne en 1764, fit ses études de droit et exerça avec talent la profession d'avocat pendant la Révolution ; c'est lui qui défendit avec brio la tête du royaliste Durosay, et réussit finalement à la sauver en appel. Pendant les Cent Jours, Roy fut élu député à la Chambre des Représentants. Adversaire acharné de l'Empereur, il ne lui pardonnait pas de l'avoir spolié de la belle terre de Navarre, et lui refusa en toutes

circonstances serment de fidélité. A la Restauration il est député de Sceaux de 1815 à 1818, un politique extrêmement libéral ; dans le rapport sur le budget de 1817, il se révèle un financier si remarquable que le Roi en fait son ministre des finances ; il y accomplit d'utiles réformes, réprima les jeux de bourses, libéra définitivement les acquéreurs de biens nationaux, et laissa finalement un excédent de recettes sur les dépenses de 50 millions, ce qui était pour l'époque un capital imposant. Il faut dire que son successeur M. de Villèle s'empessa de le dilapider à des fins peu favorables à l'intérêt général. Le lendemain de sa retraite en 1821, en récompense de ses éminents services il recevait le titre de comte et un siège à la chambre des pairs (1823) ; le 24 Mai 1824 il faisait rejeter le projet de loi de réduction des rentes de 5 à 3 %.

En 1828, il reprend le portefeuille des finances dans le ministère Martignac, qui tombe un an après ; il adhère à la révolution de 1830, participe aux trois glorieuses, tout en continuant à siéger à la chambre des pairs. S'il était dévoué à la cause publique, il n'en oubliait pas pour autant ses intérêts personnels ; et en 1847 Antoine Roy mourait d'une attaque d'apoplexie à la tête d'un fortune considérable évaluée à quarante millions de francs de son temps ; il est vrai que c'était par excellence l'ère de fructueuses spéculations immobilières. Le comte Roy laissait deux filles, l'une Elisa, la cadette, épousa Charles Honoré de Lariboisière, ancien chambellan et officier d'ordonnance de Napoléon 1^{er} ; ce dernier après Waterloo, quittait l'armée ; était élu député de Fougères ; partisan de Louis Philippe, il siégea à la chambre des pairs et finalement se ralliait à Napoléon III, ce qui lui conférait en 1852 un siège au sénat ; c'est sa veuve qui fit don à la ville de Paris d'une grande partie de sa fortune consacrée à la fondation de l'hôpital Lariboisière. L'autre fille, l'aînée, épousait le général Thalouet, dont le frère le marquis de Thalouet était ministre des travaux publics sous l'empire après en avoir été un adversaire farouche. Ces Thalouet-Roy eurent une fille, qui se maria avec Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès : c'est ainsi que la petite fille du comte Roy devint la première duchesse d'Uzès.

De ce mariage naquit un fils Armand, qui épousera M^{lle} de Rochechouard Mortemart, un autre grand nom de la noblesse de France, un nom qui ne manquait pas d'évoquer la célèbre favorite du roi Soleil, plus connue sous le nom de la marquise de Montespan. C'est cette demoiselle de Mortemart qui deviendra duchesse d'Uzès et qui sera la châtelaine de Boursault, celle-là même qui connaîtra la notoriété aussi bien dans le domaine mondain que dans celui de la chasse sans oublier pour autant le domaine humain au service d'une grandeur d'âme sensible, compatissante et généreuse.

Pour cerner cette attachante et marquante personnalité, il convient de remonter dans le temps jusqu'à ses arrière-grands-parents maternels, jusqu'au baron Ponsardin, qui fut à l'époque révolutionnaire

l'un des personnages les plus en vue de sa ville de Reims ; succédant à son père, on le trouve à la tête d'une fabrique florissante de draps, étamines, couvertures, etc. De son mariage avec Marie-Jeanne Huard Le Tertre, il eut trois enfants, dont une fille Barbe Nicole qui fera parler d'elle. Cette Barbe Nicole épousait pendant les troubles du Directoire dans une cave de Champagne, quel signe du destin ! François Clicquot, négociant en vins ; il devait mourir en 1805, et c'est sa veuve Nicole, douée d'une vive intelligence, et avec un sens inné des affaires, qui assumera la direction de leur affaire de Champagne, et qui en fera, dès cette époque, la célèbre firme Veuve Clicquot-Ponsardin ; elle n'eut nullement besoin d'être membre d'une quelconque M.L.F. pour s'imposer et endosser, chose rare à l'époque, des responsabilités d'homme ; en dépit de contestations familiales, la veuve Clicquot, jeune veuve de 27 ans, devait devenir le premier chef d'entreprise, qui fut, comme dit la chronique de l'époque, « coiffée d'anglaises et portat la charlotte ». Durant l'occupation de la Champagne par les armées alliées de la Sainte Alliance en 1814-1815 qui séjournèrent à Reims plusieurs mois, les occupants se familiarisèrent vite avec le vin de Champagne, que leur fournissait M^{me} Veuve Clicquot ; il l'apprécièrent à tel point qu'elle dut en expédier dans leur pays pour le plus grand bénéfice de la production rémoise ; c'est dans ces conditions que l'empire qu'elle a créé en Europe s'étend aujourd'hui au monde entier. Elle eut de son mariage une fille Clémentine, qui, le 12 Septembre 1817, épousait Louis Joseph, comte de Chevigné, un vendéen né au château de la Grassière en 1793, et dont le père, un vieux chouan fut aide de camp de Charette et périt les armes à la main ; c'est là un des nombreux exemples tout au cours du XIX^e siècle, où l'on voit s'unir la riche bourgeoisie d'affaires et la vieille aristocratie française.

Le comte de Chevigné fut durant 19 ans de 1830 à 1849 colonel de la garde nationale de Reims ; il sera surtout connu comme poète, auteur estimé d'un recueil de vers, les « Contes Rémois » écrit en 1833 avec un humour exquis, qui atteste un talent certain dans le genre badin des Contes de La Fontaine et du chanoine Maucroix ; une des réimpressions de l'ouvrage de 1858 a même été illustrée de très beaux dessins de Meissonier. Il eut de son mariage une fille qui reçut les prénoms de Marie Clémentine ; ce sera l'enfant chérie de la maison, et rien ne lui sera refusé, pas même un château, que la grand-mère Veuve Clicquot voulait digne de son nom, attachant un certain prix, quoique roturière, au sens de la particule. Ce sera sur le château de Boursault qu'elle jettera son dévolu, et dont elle fera une demeure seigneuriale, répondant à ses espérances ; à partir de cette époque, en témoignage de reconnaissance, son entourage familial l'appellera « Mère chérie ». Boursault, ce castel altier, que nous connaissons bien pour l'avoir tant de fois côtoyé, dominant la vallée de la Marne en amont à quelques kilomètres de Dormans, avait eu toute une histoire : avant sa reconstruction, c'était alors une forteresse moyenâgeuse, flanquée de tours, donjons et poternes, dont une gravure ancienne atteste

la belle allure ; mais pour l'instant la demeure n'était guère habitable à moins d'y faire de très importantes et dispendieuses réparations ; or ce n'était guère le comte de Chevigné peu argenté, et en plus inapte aux affaires, qui en pouvait assurer la dépense ; aussi n'eut-il de cesse de supplier la belle-mère Mère Chérie de s'en charger et de lui assurer une demeure digne du noble nom de Chevigné, bref de lui construire un château tout neuf ; c'est ainsi que Boursault fut entre 1843 et 1848 entièrement rénové et pour ainsi dire refait dans le style pompier de la Renaissance par l'architecte Arveuf, qui travaillait en même temps à la restauration de la cathédrale de Reims. Quand tout fut terminé, on pouvait regretter l'ancien style médiéval, mais quoi ? c'était grand, imposant somptueux, et assurément fort coûteux : « le rez-de-chaussée, lisait-on dans une chronique du temps, peut rivaliser de magnificence et de goût avec ce que l'art du XVI^e siècle a produit de plus grossier sur les bords de la Loire ; la salle à manger est ornée de tapisseries modernes et de boiseries richement sculptées ; dans le salon une cheminée monumentale en pierre de Bourgogne, etc. » L'inauguration du nouvel édifice fut célébrée comme il convenait avec tout le faste tant prisé par le comte de Chevigné, et monnayé aussi facilement par la bourse généreuse de « Mère Chérie » ; les grandes réceptions se renouvelaient fréquemment que ce soit à Reims dans le magnifique hôtel Ponsardin, soit à Paris dans son hôtel de la rue Caumartin, soit au château de Boursault sur les rives de Marne ; c'était tout une époque, où la vie mondaine, que ce soit dans la bourgeoisie d'affaires, ou dans la vieille aristocratie, connaissait un luxe inouï, une pompe impressionnante, un apparat jamais égalé ; le mariage de M^{me} Marie Clémentine de Chevigné en 1842 avant la transformation de Boursault avec le comte de Rochechouard Mortemart fut l'occasion d'une féerie admirable, dont on lit la description dans les « Souvenirs de la duchesse d'Uzès » notant la longue file des équipages pénétrer dans la cour d'honneur du château, ayant que les invités ne vinssent saluer au pied du perron, le distingué comte de Chevigné, le père de la mariée, tout fier de les accueillir avec les belles manières, le grand air, et la classe qu'il devait conserver jusqu'en son extrême vieillesse. Certes 28 ans plus tard son attitude en 1870 fut quelque peu différente lors de l'occupation prussienne dans la région de Boursault ; voici en quels termes la duchesse d'Uzès nous en rapporte les péripéties dans ses « Souvenirs » : « Devant le château de Boursault, au mois de Novembre 1870, sur la ligne Paris-Château, un train de blessés prussiens dérailla. Il n'y eut que des dégâts matériels, mais apercevant le château, les soldats valides, furieux, s'y précipitèrent. Ils rendirent responsables de l'accident mon grand-père, l'empoignèrent brutalement et, sans rien vouloir entendre, le firent monter dans un wagon à bestiaux pour le mener devant le gouverneur prussien qui était à Epernay. Comme otages supplémentaires garantissant la voie, ils firent monter son cuisinier et son jardinier sur la locomotive. Mon grand-père fut mené devant le gouverneur, comte Blücher. Celui-ci le menaça d'être fusillé, à moins qu'il ne consentît à verser immédiatement la somme de

400.000 francs. Mon grand-père lui répondit : « J'ai 78 ans ; ma vie ne vaut pas 400.000 francs, je ne les donnerai pas. » On le renvoya en prison. Au bout de 15 jours, le comte Blücher le fit comparaître à nouveau et lui dit : « J'ai obtenu un délai de 15 jours, mais les ordres sont formels ; si vous ne signez pas ce bon de 400.000 francs, le peloton d'exécution vous attend. » Sans sourciller, mon grand-père répondit : « Je vous ai dit, il y a 15 jours, que ma vie ne valait pas cette somme, j'ai vécu 15 jours de plus, elle les vaut encore moins. » Il ajouta : « Voulez-vous me permettre, avant de mourir, d'écrire à ma petite fille ? » La permission obtenue, il m'écrivit la lettre la plus gaiement héroïque que j'ai reçue pendant la guerre ! Son courage décontenança le Prussien, et il fut libéré ; il partit en voiture pour la Belgique, et se fixa à Chimay. »

Du jeune ménage de Rochechouart Mortemart - de Chevigné naquit une fille en 1847 à Paris ; vingt ans plus tard elle devait épouser Emmanuel de Crussol, 12^e duc d'Uzès, l'arrière-petit-fils du comte Roy par mère née de Talhouet ; elle sera la fameuse duchesse d'Uzès, la célèbre Diane chasseresse du siècle, qui à la mort de sa mère deviendra la maîtresse du Château de Boursault ; ce château où termina ses jours le 29 Juillet 1866 à 89 ans la grand-mère M^{me} Clicquot, celle-là même qui par son intelligence et son labeur portât à un si haut point la perfection du vin de Champagne.

Mais que devient pendant ce temps sa maison de Champagne ? car il faut bien dire qu'après la retraite de M^{me} Clicquot, celle que Mérimée appelait « la reine de Reims » sa propre famille, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants se désintéressèrent de l'affaire ; par bonheur la gestion s'en trouva assurée par un jeune allemand Werlé, qui, entré dans la maison comme stagiaire, se révéla vite compétent et efficace, et en devint le fondé de pouvoir et le chef incontesté. Edouard Werlé, naturalisé français, devait devenir maire de Reims et membre du Corps Législatif ; c'est autour de lui, allié notamment aux familles Cauzé de Navelles, de Mun, Caraman Chimay et de Vogué que se recrutèrent les associés actifs et exclusifs de la vieille firme. C'est à ce M. Werlé que la Veuve Clicquot renvoyait son gendre le comte de Chevigné en guise de réponses à ses pressantes demandes d'argent, ne craignant pas de lui opposer une fin de non recevoir, mais l'auteur des charmants et spirituels « Contes Rémois » pour arriver à ses fins imaginait chaque fois un stratagème tout personnel : quand le besoin d'argent se faisait sentir, ce qui était assez fréquent, il s'empressait de faire rééditer ses Contes Rémois, dont la liberté des sujets et du ton choquent le puritanisme de Mère Chérie et de beaucoup de ses contemporains ; celle-ci dès que les Contes sortaient en librairie s'empesrait de racheter l'édition complète pour la soustraire au public, ce qui permettait à l'auteur de toucher des droits d'auteur assez confortables.

Après la mort de Mère Chérie, sa petite fille Anne de Mortemart, âgée de 19 ans devenue duchesse d'Uzès règne en maîtresse dans son domaine de Boursault, ce Boursault où elle passa une grande partie de sa jeunesse.

Dans ses « Souvenirs » quand elle parle de Boursault, c'est toujours « mon cher Boursault », ainsi qu'un petit château Louis XVI, fort joli, blotti dans le village de Villers en Prayère au pied des collines de Beaurieux et de Fismes ; elle aimait venir y pêcher dans la rivière, qui traversait le parc, dessiné par le grand-père le comte de Chevigné ; elle se faisait une joie d'y passer 10 à 15 jours par an, partageant son temps entre la basse-cour, la ferme et « quantités d'études campagnardes » selon sa propre expression, tandis que ses parents y fêtaient l'ouverture de la chasse ; « libre, écrit-elle, de courir dans les champs et les fermes, je ne m'inquiétais guère de ma toilette et de ma figure ; il paraît que j'étais jolie mais les animaux m'intéressaient plus que mon visage, et j'étudiais l'histoire naturelle dans le grand livre de la nature ». Elle aimait, tout enfant, s'arrêter et s'extasier devant les stores des marchands de vins ou de charcutier, représentant des amazones et des cavaliers, aux couleurs éclatantes, chevauchant derrière un sanglier ou un cerf. Comme elle le dit « devant ces images naïves, je m'arrêtai songeuse, et je me sentais lancée à la poursuite imaginaire, et je me répétais « voir une chasse et mourir » : ainsi se profilait déjà ce qui sera sa future passion, qui lui vaudra la notoriété : la chasse à cour et sa meute. Dans ses souvenirs d'enfance elle parle également des dissensions fréquentes, qui s'élevaient entre le grand-père de Chevigné et son père le duc de Rochechouard-Mortemart « la vie entre eux n'était toujours pas facile ; l'animosité régnait dans mon cher Boursault, et la tristesse s'emparait de moi quand j'entendais l'échange de mots amers, car je craignais par dessus tout de retourner à Paris plus tôt que d'habitude », tellement elle préférait ses rives de Marne au jardin des Tuilleries, où l'hiver elle jouait avec ses petites camarades.

En Mars 1867, elle se mariait avec Emmanuel de Crussol, 12^e duc d'Uzès, l'arrière-petit-fils du comte Roy par sa mère, née de Talhouet, mariage mondain entre tous, qu'elle décrit dans ses « Souvenirs » : « l'élégance des équipages était au plus haut point, et ce fut dans un grand coupé à housse avec un cocher à perruque et deux valets de pied poudrés, que je me rendis avec ma robe blanche et ma fleur d'oranger de l'église à la maison ».

Après 11 ans, selon sa propre expression, « d'un bonheur qui ne s'est jamais démenti, passé sous la protection de l'être que j'ai le plus aimé au monde, la jeune duchesse devenait veuve. Depuis son mariage, l'univers mondain de la duchesse s'était singulièrement élargi ; elle avait alors à sa disposition plusieurs résidences, où elle pouvait recevoir les plus hautes personnalités ; outre le château de Boursault et celui de Villers en Prayère, elle possédait l'hôtel

des Champs-Elysées à l'emplacement de l'actuel hôtel Claridge, le château de Bonnelle, la Celle des Bordes en lisière de la forêt de Rambouillet, le rendez-vous de ses grandes chasses à courre auxquelles participaient certains présidents de notre III^e république.

La duchesse fut en tous points une personnalité extrêmement attachante par ses qualités exceptionnelles d'intelligence et d'ouverture à tous les aspects de la vie, qualités qu'elle devait tenir de sa double ascendance de la riche bourgeoisie d'affaires du siècle Ponsardin-Clicquot côté maternel d'une part, de la haute aristocratie Rochechouard-Mortemart côté paternel d'autre part, alliant ainsi la pure tradition à un certain non conformisme, et J.-J. Brousson pose lui-même la question : « Comment a-t-elle pu tenir en haleine le caprice et la mode, l'aristocratie et la démocratie ? Car elle occupait en France un trône paradoxal ; elle était à la fois moderne et féodale ; elle courrait le cerf comme au temps où Berthe filait dans les forêts de l'Île de France argentées par Corot. Et stricte elle présidait des meetings féministes ; il y avait la tapisserie des Gobelins et il y avait la fiche électorale. Pendant plus d'un siècle elle règne en France, tandis que passaient les politiques, les esthétiques, la littérature ; on ne discutait pas cette puissance établie sur la prodigalité ; on saura gré à cette ancienne riche de devenir fastueusement une nouvelle pauvre. A mesure qu'elle se dépouillait, elle devenait populaire ! En effet sa prodigalité était proverbiale ; c'est elle qui finança la folle équipée du général Boulanger ; elle y joua un rôle considérable et y engloutit une fortune. Si la duchesse compta parmi les nanties du siècle, si elle fut l'habituelle des plus fastueuses réceptions, si elle fut l'invitée de la cour d'Angleterre, elle ne manqua jamais de se pencher sur les humbles, les malchanceux, les déshérités suivant son tempérament généreux, charitable et désintéressé, et de les assurer de sa protection et de son amitié ; c'est ainsi qu'elle s'intéressa au sort d'une anarchiste notoire, Clémence Louise Michel de retour de déportation à Nouméa et dont l'activité politique défraya la chronique du temps « l'enfant terrible la Vierge rouge » ; après avoir pris une large part à la Commune, condamnée et finalement amnistiée en 1880, celle-ci était rentrée à Paris, dénuée de toute ressource, et n'en continuait pas moins sa propagande anarchiste ; la publication de ses livres sur la « Misère », les « Méprisés », les « Crimes de l'Epoque » etc. lui faisait encourir de régulières condamnations ? Emue devant une telle bonne foi, une telle sincérité la duchesse d'Uzès compréhensive l'assura de sa sympathie et l'aida à sortir de situations difficiles ; d'ailleurs elle devait recevoir de sa protégée ce mot de reconnaissance ainsi libellé : « Madame d'Uzès, duchesse douairière, Château de Bonnelles (S. et O.) » : « Ma chère Amie, je reçois votre lettre à l'instant ; je ne puis vous dire combien j'en ai été heureuse ; j'ai eu raison de me fier à vous. Je vous embrasse encore du meilleur de mon cœur » Louise Michel.

Cette missive se passe de commentaires.

C'est également la duchesse d'Uzès qui prit soin de la fille de l'anarchiste Vaillant, qui lança une bombe à la Chambre des Députés sans atteindre personne, mais qui n'en fut pas moins condamné et exécuté ; elle la plaçait dans un orphelinat, et la suivait régulièrement dans l'existence et l'adopta.

Il importe de relever parmi ses multiples occupations le rôle qu'elle joua dans la grande guerre 1914-18 et le dévouement exemplaire qu'elle réserva aux blessés en qualité d'infirmière major sous la houlette de la croix rouge, chargée de la direction de son château de Bonnelles, qu'elle même transforma pour la circonstance et sur sa demande en hôpital militaire auxiliaire N° X. Cette propension sociale ne l'empêchait pas de satisfaire sa passion dominante, la chasse à courre, à laquelle elle tenait à consacrer tout un faste, qui vint frapper les imaginations même populaires au temps brillant des équipages, comme si elle était un moyen d'exprimer son besoin inné de liberté et d'indépendance, et aussi son amour de la nature, de la forêt dépouillée et romantique d'octobre à avril, dont je vous livre la description dans ses « Souvenirs » : (page ...).

Elle avait commencé à chasser avec son mari en 1872, et c'est après sa mort en 1878 qu'elle devint le maître d'équipage du Rallie Bonnelles ; elle fut la première femme à être nommée lieutenant de louveterie, et à 85 ans, quelques jours avant sa mort le 17 Janvier 1933, on la voit suivre son ultime chasse à cheval. La duchesse a toujours été curieuse des nouveautés, des découvertes de son époque ; ce fut le cas de l'automobile qui n'en était qu'à ses balbutiements, pour laquelle elle se passionna littéralement et, qui devait bientôt changer le style de notre civilisation ; elle commande un constructeur, qui lui fabrique un prototype, qu'elle pilote elle-même, munie du premier permis de conduire qu'une femme possédât ; à 83 ans elle était présidente de l'Automobile Club Féminin de France. Il en fut de même d'une autre et très récente découverte du plus lourd que l'air, l'aviation qui devait révolutionner son époque ; à 80 ans elle prenait son baptême de l'air, et, pour un peu eut été pilote d'avion si la mort ne l'eut prise au dépourvu. Sur le plan politique également son activité ne fut pas moins grande ; elle se consacra en particulier à la défense des droits civiques et familiaux des femmes ; féministe ardente et convaincue, grâce à sa persévérance et son opiniâtreté, elle réussissait à faire voter en 1907 un texte de loi, qui permettait dorénavant à la femme mariée de pouvoir disposer librement de son salaire.

Enfin elle n'oublia pas le domaine artistique où sous le pseudonyme de Manuela elle exerça ses talents en sculpture et en littérature.

Après une vie si pleine, si dense la duchesse d'Uzès née Mortemart-Rochechouart, arrière-petite-fille de la Veuve Clicquot s'éteignait le 3 Février 1933 chez son gendre le duc de Luynes au

château de Dampierre. Il est bon de rappeler qu'elle fut mariée pendant onze années au duc d'Uzès, lui-même descendant en ligne directe par sa mère, qui était une Talhouet, du comte Roy, et par voie de conséquence son héritier naturel.

De cette union naquirent quatre enfants, 2 garçons, 2 filles ; après le décès de leur père en 1878, leur mère, la duchesse, fit procéder à la liquidation de la succession d'une part de la communauté existant entre son mari et elle-même, et d'autre part des biens propres de son mari devant aller à ses enfants. Cette dernière fut enregistrée dans un acte authentique de M^e Dulanrd, notaire à Paris le 22-7-1879 ; aux termes d'un jugement elle fut suivie d'une adjudication, dont la totalité fut attribuée avec l'accord des parties au troisième fils, Louis Emmanuel de Crussol d'Uzès, né à Paris le 15-9-1871 ; c'est dans ces conditions qu'il recueillit l'héritage de son père, partie des biens acquis cinquante ans plus tôt en 1822 par son aïeul le comte Roy. Or dans cette part d'héritage figurait la propriété du droit de pêche dans la rivière de Marne depuis le ruisseau de Courthiézy jusqu'au pont de Château-Thierry, soit sur une longueur de 18 km 819 m, et des deux îles dans la rivière de Marne, l'une au terroir de Blesmes d'une contenance de 86 ares, et l'autre au terroir de Jaulgonne d'une contenance de 67 ares.

Ce droit de pêche, on en trouve l'origine dans le procès-verbal d'estimation de 1674, le plus complet qui soit, dressé à la suite du traité d'échange de 1651 et qui donne la liste des droits de toute nature que le seigneur de Château-Thierry, le duc de Bouillon, percevait ; sur la variété des droits souvent infinis que les ducs affermaient, on note : « la ferme du passage et péage de la rivière de Marne, qui rapporte 831 livres, la ferme du passage de la rivière au port d'Azy, la ferme du rouage (droit de rouage = droit seigneurial sur les voitures qui passaient à vide ou chargées par les grands chemins et particulièrement sur celles qui transportent du vin), celle d'afflouage (opération qui consiste à remettre à flot un navire échoué) d'Azy à Jaulgonne, la ferme des îles de la Marne, îles de Gland et de Chassevage, la ferme de la pécherie de la Marne, ensemble du faux perthuis, étant proche le pont : celle-ci rapporte 125 livres 12 sols (endroit d'une rivière éclusée où on établit le barrage mobile qui retient les eaux (Voir Deraine p. 61, Nouvelles notes sur Château-Thierry). Ce dit droit de pêche, entre le ruisseau de Courthiézy et le grand pont de Château-Thierry, le duc d'Uzès Louis Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, les cédaît à trois personnes bien connues de notre région, MM. Guiot, Vély et Allais, qui était alors maire de Gland, suivant acte de vente du 3 Décembre 1909 dressé par M^e Gouffier, notaire à Château-Thierry. Dans ce contrat de vente, dont j'ai pu consulter les articles grâce à l'obligeance de M^e Notta, notaire, qui m'en a communiqué la rédaction, outre la désignation des biens vendus, il est intéressant de relever le paragraphe ayant trait à leur origine de propriété, voici en quels termes : « Le droit de pêche présentement cédé et

les deux îles de la Marne présentement vendus appartiennent en propre à M. le duc d'Uzès, vendeur tant en sa qualité d'héritier pour partie de M. Amable Antoine Jacques Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, son père, en son vivant propriétaire, demeurant à Paris rue de la Chaise, n° 7, où il est décédé le 28 Novembre 1878, époux de M^{me} Anne Victurnienne Clémentine de Rochechouard Mortemart, duchesse d'Uzès, qu'au moyen de l'adjudication qui en a été prononcé au terme d'un jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine le 19-7-1879 au profit de M. le duc d'Uzès, suivant acte passé au greffe de ce tribunal le même jour. »

C'est dans ces conditions que le duc d'Uzès entra en possession du dit droit de pêche et des deux îles sur la Marne. Et le contrat de vente spécifie bien l'origine historique de ce droit de pêche en ces termes : « Le dit droit de pêche et les deux îles sur la Marne appartenaient en propre à M^{me} la duchesse d'Uzès, née de Talhouet (sa grand-mère) comme lui provenant tant de son chef, que du chef de sa mère, dont elle était seule héritière, de la succession de M. le comte Roy, son aïeul maternel suivant acte reçu par M^e Faiseaux-Lavanne, notaire, à Paris le 12-7-1848. M. le comte Roy était propriétaire comme s'étant rendu acquéreur de tous les biens et droits dépendant de la succession de feu M. le duc de Bouillon suivant acte reçu par maîtres Lahure et Chadron notaires à Paris le 5-6-1822.

Le droit de pêche était dans le patrimoine de feu M. le duc de Bouillon comme le tenant avec d'autres biens, domaines, terrains, rentes et redevances de ses ancêtres, en vertu d'un acte onéreux contenant procès-verbal d'échange passé le 20 Mai 1651 entre sa Majesté Louis XIV et le chef de la Maison de Bouillon, prince souverain (Frédéric Guillaume). Le dit droit de pêche a été consacré par jugement du tribunal civil de la Seine du 26 Janvier 1822, confirmé par arrêt de la Cour de Paris du 9 Mai 1823, et arrêt de la cour de Cassation du 23 Décembre suivant, le tout ayant acquis l'autorité de la chose jugée, ainsi qu'il est au surplus reconnu dans l'ordonnance royale du 10 Juillet 1835, qui délimite par département les parties de fleuves et rivières, navigables ou flottables, sur lesquelles la pêche doit être exercée au profit de l'Etat conformément aux dispositions de la loi du 15 Avril 1829. Comme on peut en juger, c'est un droit très particulier unique en France, un tel droit de pêche à titre privé sur un parcours de rivière navigable et flottable, qui, en droit ordinaire, fait partie du domaine public. Par contre il est intéressant de signaler un jugement du tribunal correctionnel de Châlons-sur-Marne du mois d'Avril 1951 dans une affaire relative au droit de pêche dans la Marne et communiqué par notre collègue André Lefebvre qui le conteste.

Quoiqu'il en soit, les nouveaux propriétaires, munis d'un titre de propriété authentique, passé en bonne et dû forme, entraient en

possession de leurs biens : le droit de pêche et les deux îles sur la Marne. Le bief de la rivière depuis le ruisseau de Courthiézy et le grand pont de Château-Thierry étaient divisé en huit tranches dénommées cantonnements :

- le 1^{er} cantonnement allait du ruisseau de Courthiézy à la limite des territoires de Barzy et Passy-sur-Marne soit 3.243 mètres
- le 2^e territoire de Barzy 2.527 mètres
- le 3^e territoire de Jaulgonne 1.143 mètres
- le 4^e territoire de Chartèves 3.121 mètres
- le 5^e territoire de Mont-Saint-Père 2.358 mètres
- le 6^e territoire de Gland 3.065 mètres
- le 7^e territoire de Brasles 2.822 mètres
- le 8^e territoire de Château-Thierry compris depuis le commencement du territoire de Château-Thierry, côté Brasles jusqu'aux arches du grand pont de ville.

Suivant procès-verbal dressé par M^e Paillard notaire à Château-Thierry le 13 Juin 1902 le mandataire du duc d'Uzès, vendeur aux présentes, a mis en adjudication le bail du droit de pêche ; c'est ainsi que le 7^e cantonnement, c'est-à-dire de Brasles a été adjugé au Syndicat des Amis de la Gaule moyennant un fermage annuel de 225 Francs, et celle du 8^e cantonnement à M. de Saint-Rémy moyennant un fermage annuel de 55 Francs ; les adjudicataires pouvaient céder leur droit au bail fixé à 9 ans et devaient se conformer aux dispositions de la loi relative à la pêche fluviable du 15 Avril 1829, de toutes ordonnances intervenues ou à intervenir pour l'exécution de cette loi, ainsi que toutes lois nouvelles relatives à la pêche fluviale et du cahier des charges qui était ou serait rédigé par l'administration pour la location des autres parties de la Marne situées dans le département de la Marne et dans le département de l'Aisne, et de se conformer à toutes les dispositions imposées ou à imposer par l'administration pour la pêche appartenant à l'Etat, quoique les cantonnements à louer appartienrent à M. le duc d'Uzès.

Mon grand-père lui-même avait été locataire du 7^e cantonnement tout autour de l'île de Brasles, et c'est toujours avec une certaine nostalgie que j'évoque les parties de pêche matinales et combien fructueuses auxquelles je participais dans mon enfance en sa compagnie ; c'est avec une forte émotion que je l'aideais chaque fois à relever les nasses et les verveux des profondeurs de la rivière, toutes chargées de carpes, de brochets, de tanches frétilantes, candidats à une bien savoureuse matelotte.

C'est sur le fûmet d'une telle matelotte que prend fin mon propos sur le destin du patrimoine Bouillon ; pour reprendre les expressions du comte d'Ormesson dans son dernier livre « Au plaisir

de Dieu ». J'ai fait plutôt l'essai d'une histoire de l'air du temps où je me suis efforcé de cerner ces fugitifs subtils, toujours pressés de s'échapper : « l'allure des années qui passent et le parfum d'une époque ».

Si je n'y suis pas parvenu il nous aura permis tout au moins d'accomplir cette délicieuse promenade, qui, tout au long des charmantes rives de notre Marne, nous aura conduit de Boursault à notre bonne ville ; pour finir gravissons les pentes de notre château ; de là sur son esplanade où s'élevait naguère le palais de nos seigneurs d'antan embrassant le panorama de la vallée, témoin de la puissance et de la gloire d'une grande famille de France, il nous sera permis de méditer sur la fragilité et la brièveté des entreprises humaines.

R. Deruelle

Le 9 Mars 1975
